

de prendre le poisson en aussi grande quantité que le font les pêcheurs de la Norvège et le mettre sur le marché en égale quantité. A l'heure qu'il est, nos pêcheurs ne représentent qu'environ un tiers des leurs et cela, lorsque nous avons les bancs de pêche à nos portes et que nous pouvons compter pour notre poisson salé sur un marché qui se trouve plus rapproché de nous de milliers de milles que ne l'est celui sur lequel ils loivent diriger les produits de leurs pêcheries.

Exportation de poisson salé.

Durant un an ou deux le poisson frais pris et celui mis en conserves par les pêcheurs seront les seuls auxquels s'appliquera le nouveau tarif, en tant qu'il s'agit du commerce d'exportations, mais du moment que les pêcheries rapporteront assez pour répondre à l'excédent de commandes des Etats-Unis et que le prix du poisson séché de qualité inférieure se trouvera presque égal à celui qu'on pourra obtenir pour le poisson à moitié préparé, les exportateurs de poisson salé feront sentir leur influence dans ce commerce. Ils pourront alors réaliser ce qu'ils ont recherché depuis des années et des années, c'est-à-dire obtenir un poisson à peine séché et à peine salé et qu'ils pourront mettre en vente sur tous les marchés du monde. Les méthodes surannées de faire sécher notre poisson ne conviennent, tout au plus, qu'à Cuba, Porto-Rico, Haïti et d'autres îles de l'Océan Indien. Les exportateurs rechercheront un résultat plus immédiat et il est possible de mettre ce commerce sur une base solide et efficace à Porto-Rico. La préférence pour le poisson de Gloucester sur ce marché et qui représente 86 cents par quintal disparaîtra, et les pêcheurs de Gloucester se trouveront dans l'impossibilité d'approvisionner un marché quelconque, en vérité.

Il est probable que l'ancien marché d'exportations du Lunenburg deviendra d'ici deux ans chose du passé, et que les grands distributeurs de Porto-Rico tourneront leurs yeux vers nous pour que notre pays leur fournisse régulièrement chaque mois, par steamer, le poisson dont ils ont besoin. Il est également reconnu que le commerce par consignment n'a rapporté aucun bénéfice depuis qu'on n'a pu expédier des cargaisons de mélasse.

Je fais cette citation pour faire voir ce que M. Howard Smith pense des effets de la convention douanière sur l'industrie de la pêche dans les Provinces maritimes. Je compte que mes honorables amis de la gauche me pardonneront de m'être prononcé avec quelque enthousiasme en faveur de cette convention de commerce.

Il est un autre article que...

M. AMES: L'honorable député se prépare-t-il à laisser là l'article du poisson?

M. KYTE: Oui, à moins qu'on aime à me le voir traiter plus longuement.

M. AMES: C'est avec intérêt, sans doute, que chacun de nous a suivi les observations de l'honorable député, mais il est un autre aspect de la question que, contre notre attente, il n'a pas encore abordé. Quel sera l'effet de l'entrée en franchise au Canada du poisson de Terre-Neuve, et quel sera

l'effet de l'entrée en franchise aux Antilles, avec lesquelles nous avons établi un régime de faveur, du poisson de Terre-Neuve et des Etats-Unis?

M. KYTE: C'est une question qui se posait il y a vingt ans. Depuis des années et des années le poisson arrive à Halifax, d'où on l'expédie aux Antilles et aux Etats-Unis, sans qu'il en résulte aucune diminution appréciable du prix du poisson des Provinces maritimes. Une grande partie de poisson de Terre-Neuve s'exporte en Espagne et au Portugal. Les producteurs de poisson de Terre-Neuve n'ont jamais guère compté sur les débouchés d'Halifax et des Etats-Unis. Ils sont en relations avec les négociants de Liverpool et de la Méditerranée, et expédient directement leur poisson en Espagne, au Portugal et même, parfois, au Brésil. La concurrence de Terre-Neuve ne sera donc guère préjudiciable à la population des Provinces maritimes.

J'aimerais à parler d'un autre article qui intéresse la Nouvelle-Ecosse: le gypse. J'ai entendu des membres de la gauche proclamer bien haut qu'il faut conserver nos richesses naturelles pour la population du pays. C'est absolument mon avis, pourvu cependant que la génération actuelle et celle qui la suivra puissent en tirer parti. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faille laisser improductives les richesses naturelles du pays dans l'intérêt de quelque audacieux spéculateur du siècle prochain. Ces richesses, je dis qu'elles appartiennent à la génération actuelle aussi bien qu'aux générations à venir.

Il existe dans la Nouvelle-Ecosse de vastes assises de gypse, et nous nous sommes efforcés de trouver des débouchés pour ce produit. Mais les éloges que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a faits du marché canadien et du marché anglais n'ont pas beaucoup amélioré la situation des propriétaires de gisements de gypse de la Nouvelle-Ecosse. Il y a quelques années, une compagnie américaine propriétaire de navires qu'elle employait au transport du gypse de Windsor à différents endroits des Etats-Unis, faisait prendre un essor modeste à l'exportation de ce produit; mais le droit qui le frappe fait qu'il ne s'en exporte qu'assez peu. N'ayant guère de valeur à l'état naturel, ce produit ne peut pas s'exporter avec avantage quand il est assujéti à un droit de douane, si peu élevé fut-il. Qu'il me soit permis de donner lecture d'une dépêche datée de Washington, que le "Post" de New-York publiait la semaine dernière; elle fait voir quel sera l'effet de la convention douanière à l'égard du commerce de gypse de la Nouvelle-Ecosse:

Que les constructeurs de navires de ce pays aient un intérêt vital à la convention, c'est ce qui ressort d'une dépêche que le président a reçue aujourd'hui même de la Staten Island Shipbuilding Company de New-York.